

POLITIQUE : Soutenir la performance des clubs élités

TYPE DE SUBVENTION :

Fonctionnement

Aide au projet

OBJECTIFS

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Permettre aux clubs amateurs de la ville de progresser dans leur niveau de pratique
- Aider les clubs à véhiculer une image de la Ville positive
- Inciter les jeunes à assimiler les valeurs véhiculées par le sport

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

→ **Type de bénéficiaires :**

Clubs classés au niveau national

- PV de la dernière Assemblée générale signé du président

→ **Type de projet :**

Aide pour le fonctionnement

- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos

- Compte rendu des Conseils d'Administration

→ **Composition du dossier :**

Dossier unique de demande de Subvention Cerfa n°12156*03.

→ **Calendrier de dépôt :**

30 octobre de l'année N-1 pour une demande sollicitée pour l'année N.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Présenter un intérêt local incontestable
- Être le club leader de sa discipline sur la Ville
- Mettre en œuvre une politique sportive d'accompagnement des jeunes
- Participer activement à la formation de jeunes éducateurs
- Participer à l'animation de la Ville
- Développer ou être entouré d'un club dynamique de partenaires privés

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction des Sports - Service Vie Sportive 5, allée des Frères Gauthier 42000 Saint-Étienne

Téléchargeable sur :

saint-etienne.fr/découvrir_et_sortir/sports

Rubrique : Document

PERSONNE À CONTACTER

Eliane MACABIES

Tél. 04 77 35 12 13,

email : eliane.macabies@saint-etienne.fr

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Echéancier de versement en fonction du montant de la subvention attribuée

POLITIQUE : Favoriser l'animation de la Ville

TYPE DE SUBVENTION : Fonctionnement Aide au projet

OBJECTIFS

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Développer et valoriser les manifestations sportives
- Animer la Ville et contribuer à son rayonnement

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

- **Type de bénéficiaires :**
Association affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère de la Santé et des Sports
 - **Type de projet :**
 - Organisation d'une compétition inscrite au calendrier d'une fédération sportive
 - Organisation ou participation à une animation de promotion de la pratique sportive pour divers publics (jeunes, femmes, seniors...)
 - **Composition du dossier :**
Dossier unique de demande de Subvention
- Cerfa n°12156*03.
- PV de la dernière Assemblée générale signé du président
- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
- Compte rendu des Conseils d'Administration
- **Calendrier de dépôt :**
30 octobre de l'année N-1 pour une demande sollicitée pour l'année N.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Projet présentant un intérêt local incontestable,
- Projet éducatif,
- Projets contribuant à l'animation d'un quartier,
- Projet participant au rayonnement de la Ville,
- Projet participant à la promotion de la pratique sportive,
- Projet présentant une part d'auto financement,
- Projet s'efforçant de limiter les déchets produits par la manifestation,
- Projet permettant l'accès gratuit du public.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction des Sports - Service Vie Sportive 5, allée des Frères Gauthier 42000 Saint-Étienne
Téléchargeable sur :
saint-etienne.fr/découvrir-et-sortir/sports
Rubrique : Document

PERSONNE À CONTACTER

Eliane MACABIES
Tél. 04 77 35 12 13,
email : eliane.macabies@saint-etienne.fr

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Paiement en une seule fois sur présentation des justificatifs de dépenses engagées.

POLITIQUE : Aider les jeunes athlètes

TYPE DE SUBVENTION : Fonctionnement Aide au projet

OBJECTIFS

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Permettre aux athlètes montrant un potentiel d'atteindre leur objectif sportif
- Promouvoir l'image de la Ville

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

- **Type de bénéficiaires :**
 - Etre licencié dans un club stéphanois
 - Etre âgé de moins de 20 ans ou être âgé de moins de 25 ans pour licencié justifiant du statut étudiant
 - Avoir le potentiel pour obtenir des résultats sportifs au niveau national, dans une fédération délégataire ou paralympique
 - Etre amateur
- **Type de projet :**
Projet sportif individuel
- **Composition du dossier :**
 - Dossier unique de demande de Subvention Cerfa n°12156*03,
 - Un dossier « Présentation de l'athlète » permettant d'évaluer son parcours lui sera remis lors du dépôt de la demande de subvention par le club.
 - PV de la dernière Assemblée générale signé du président
 - Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
 - Compte rendu des Conseils d'Administration
- **Calendrier de dépôt :**
30 juin de l'année n

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Présenter un intérêt local incontestable
- Afficher des résultats prometteurs dans la discipline pratiquée

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction des Sports - Service Vie Sportive 5, allée des Frères Gauthier 42000 Saint-Étienne
Téléchargeable sur :
saint-etienne.fr/découvrir-et-sortir/sports
Rubrique : Document
Fichier : Dossier de demande d'aide aux jeunes athlètes.

PERSONNE À CONTACTER

Eliane MACABIES
Tél. 04 77 35 12 13,
email : eliane.macabies@saint-etienne.fr

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Paiement en une seule fois
Convention tripartite établie entre l'athlète, son club d'appartenance et la Ville de Saint-Etienne

POLITIQUE : Le sport comme **vecteur d'éducation** des jeunes – Clubs professionnels

TYPE DE SUBVENTION : Fonctionnement Aide au projet

OBJECTIF

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Utiliser l'image du club professionnel auprès des jeunes pour promouvoir les valeurs véhiculées par le sport

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

- **Type de bénéficiaires :**
Les clubs professionnels
- **Type de projet :**
Contrat d'objectifs
- **Composition du dossier :**
Dossier unique de demande de Subvention
Cerfa n°12156*03.
- PV de la dernière Assemblée générale signé du président
- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
- Compte rendu des Conseils d'Administration
- **Calendrier de dépôt :**
Sans objet

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Présenter un intérêt local incontestable
- Développer des actions en faveur des publics ayant une difficulté d'accès à la pratique sportive
- Engager des actions auprès des supporters pour lutter contre la violence dans les enceintes sportives

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction des Sports - Service Vie Sportive
5, allée des Frères Gauthier
42000 Saint-Étienne

Téléchargeable sur :
saint-etienne.fr/découvrir-et-sortir/sports
Rubrique : Document

PERSONNE À CONTACTER

Eliane MACABIES
Tél. 04 77 35 12 13,
email : eliane.macabies@saint-etienne.fr

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Elles seront définies dans la convention

POLITIQUE : développer le **sport pour tous**

TYPE DE SUBVENTION : Fonctionnement Aide au projet

OBJECTIF

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Aider les associations à développer le sport de masse

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

- **Type de bénéficiaires :**
Associations affiliées à une fédération sportive agréée par le Ministère de la Santé et des Sports
- **Type de projet :**
Aide au fonctionnement annuel de l'association
- **Composition du dossier :**
- Dossier unique de demande de subvention
Cerfa n°12156*03,
- Formulaire concernant la vie sportive de
- l'association : nombre de licenciés, résultats sportifs, emploi sportif, formation à un brevet d'état ou BPJEPS.
- PV de la dernière Assemblée générale signé du président
- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
- Compte rendu des Conseils d'Administration
- **Calendrier de dépôt :**
30 octobre de l'année N-1

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Présenter un intérêt local incontestable,
- Être agréé par le Ministère de la Santé et des Sports depuis au moins un an,
- Disposer de plus de 20 licenciés au cours de la saison N-1, ceux-ci ne percevant pas de rémunération au titre de leur pratique sportive,
- Une bonification sera apportée au club remplissant les critères suivants :
- Évoluer au niveau Championnat de France,
- Employer en CDI, un salarié titulaire d'un Brevet d'État ou BPJEPS sur les missions inhérentes à sa qualification
- Participer au financement de la formation d'un Brevet d'État ou BPJEPS,
- Afficher des performances de niveau international et/ou national.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction des Sports - Service Vie Sportive
5, allée des Frères Gauthier
42000 Saint-Etienne

Téléchargeable sur :
saint-etienne.fr/découvrir-et-sortir/sports
Rubrique : Document

PERSONNE À CONTACTER

Eliane MACABIES
Tél. 04 77 35 12 13,
email : eliane.macabies@saint-etienne.fr

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Paiement en une seule fois